



PROJET D'ETABLISSEMENT

2023 -2024

CRECHE LES PITCHOUNS

*22 Rue George SAND
36120 ARDENTES
Tel: 02 54 36 61 18*



Approuvé par le conseil municipal du 11 décembre 2023

I – LE PROJET SOCIAL

1 - Historique

Depuis le début des années 2000, la ville d'Ardentes a connu une nette progression de sa population. Avec un nombre de naissances resté stable mais un pourcentage de femmes actives en augmentation, la municipalité a souhaité répondre au mieux aux besoins des familles en développant l'amélioration quantitative et qualitative des modes d'accueil.

En mars 2001, une commission enfance est créée pour les différents services de la petite enfance. Cette commission a pour but de valider et de suivre les projets, d'échanger, de se mettre en adéquation avec les demandes de la CAF (contrat enfance) et les dossiers des partenaires PMI (Protection Maternelle Infantile) et DDCSPP36 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

En octobre 2005, une structure multi-accueil (20 places) est ouverte pour accueillir des enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans. Un Relais Petite Enfance (Anciennement Relais d'Assistants Maternels) à vocation intercommunale est aussi créé afin d'assurer différentes missions et services auprès des parents, des assistantes maternelles et des enfants.

En 2017, une commission d'attribution des places est créée : sont présents des représentants de la commission enfance de la municipalité, la directrice de la structure, son adjointe et la responsable du Relais Petite Enfance du secteur. Elle fonctionne avec des critères préétablis tenant compte de la situation de la famille et des besoins d'accueil. Dans un souci d'équité chaque dossier est présenté anonymement. Afin de répondre au mieux aux attentes des familles tout en tenant compte de la capacité d'accueil, il est nécessaire d'actualiser régulièrement les critères fixés par la commission.

2- Etat des lieux démographiques

La commune d'Ardentes, située à 14 kilomètres au sud de Châteauroux, est rattachée à la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole depuis l'année 2000 sans la compétence petite enfance.

La population de la commune compte 3850 habitants. Des transports en commun gratuits sont disponibles mais ne répondent pas aux besoins des habitants travaillant en horaires décalés. La population est plutôt « jeune » car le dernier recensement mentionne plus de 49,5% d'habitants ayant moins de 45 ans. Le nombre de familles avec enfants, en couple ou monoparentale, représente 52% du total des familles. Le taux d'emploi des femmes est de 67,6%.

Ces données confortent la municipalité dans le choix de proposer à sa population des accueils individualisés ou collectifs en nombre suffisant et de qualité dans le domaine de la petite enfance. Par ailleurs, la construction de nouvelles habitations sur la commune devrait aussi conforter cette dynamique car l'installation des familles y est favorisée.

3- Les équipements de la commune

La commune d'Ardentes est pourvue d'une école maternelle, de deux écoles élémentaires, d'un collège, d'une maison des services, d'une maison des associations, d'une maison de santé (kinésithérapeute,

médecin généraliste, dentiste, diététicienne, orthophoniste, sage-femme...), d'une médiathèque, de deux gymnases, d'un parcours de santé et d'une piscine ouverte en juillet et août. Elle accueille aussi des commerces de proximité (boulangeries, charcuteries, cafés, superettes, librairie, coiffeurs, ...), La Poste, une pharmacie, un service social et un service de PMI.

En équipements liés à la petite enfance, la commune dispose d'un Relais Petite Enfance : ce sont 24 assistantes maternelles agréées en activité sur Ardentes et 17 sur le reste du territoire (Arthon, Mâron, Jeu-Les-Bois, Etrechet, Sassièrges-Saint-Germain). Il faut noter qu'entre 2015 et 2022, le territoire a perdu 25 assistantes maternelles soit 38% de son effectif en 7 ans, ce qui représente une réelle problématique de modes de garde aujourd'hui.

La commune dispose aussi de la crèche qui est toujours agréée pour 20 enfants âgés de 2 mois à 4 ans. En 2022, la structure a accueilli 45 enfants dont 32 étaient habitants d'Ardentes avec des parents très majoritairement employés (les horaires d'accueil n'étant pas atypiques). Les familles habitant Ardentes sont prioritaires pour inscrire leur(s) enfant(s). Les demandes hors communes sont en nette augmentation : Ardentes est située sur l'axe Châteauroux-La Châtre (soit 40 kms) où il n'existe aucune autre structure d'accueil collectif.

La commune est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Indre via le contrat enfance et la Prestation de Service Unique ainsi que par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) via la prestation de service.

L'établissement est agréé par le Conseil Départemental de l'Indre, service de la Direction de la Prévention et du Développement Social (DPDS), suivi par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

L'objectif est de satisfaire les besoins des familles (en activité professionnelle ou non) y compris en situation d'urgence (rupture du mode de garde, accident de la vie, maladie...) et de proposer aux enfants une ouverture sur le monde.

Les locaux sont situés en centre bourg, à proximité des écoles maternelle et élémentaires, de la médiathèque, du jardin public, du service social et de la PMI : cela favorise l'intégration dans le pôle enfance, culture et loisirs. Cette ouverture sur l'extérieur, par la collaboration avec les différents acteurs du territoire, est une vraie richesse qui participe de la vie de la commune (dispositif passerelle avec l'école maternelle, animations communes avec l'accueil périscolaire, sorties à la médiathèque, accueil de stagiaires en formation, intervenants extérieurs, balades permettant de découvrir le patrimoine et l'artisanat local...)

4 – La famille au centre des préoccupations

Les familles sont pleinement les bienvenues dans la structure : les parents ou les autres adultes accompagnants peuvent rentrer à l'intérieur de l'espace de vie pour y déposer l'enfant, le récupérer, le voir évoluer dans cet environnement et échanger avec l'équipe. Les transmissions, l'écoute et la communication sont fondamentales.

Une réunion de rencontre est organisée après chaque rentrée de septembre pour permettre aux professionnels et aux parents de faire plus ample connaissance et de répondre à des interrogations concernant l'accueil ou la vie de l'enfant au domicile.

Des soirées thématiques, s'inscrivant dans le cadre de prévention et du soutien à la parentalité, peuvent être organisées par l'équipe de la crèche en partenariat avec d'autres acteurs du territoire (violences éducatives ordinaires, diversification alimentaire, usage des écrans...). Chaque professionnelle de l'équipe, dans la limite de ses compétences et selon sa formation initiale, est un appui pour les familles accueillies en cas de difficulté rencontrée avec l'enfant.

Par ailleurs, les parents ou les autres adultes accompagnants de l'enfant sont sollicités pour accompagner le groupe lors de sorties extérieures ou à l'occasion d'événements ponctuels.

Les familles identifiées comme étant en difficultés sociales, particulièrement par le service de PMI, ont un accès garanti à la structure pour des accueils occasionnels (la structure s'engage à utiliser le surnombre autorisé par le décret du 30 août 2021 à cet effet). Cette démarche répond à un besoin urgent d'ouverture de l'enfant sur le monde extérieur (nouer de nouvelles relations sociales, s'éveiller davantage...), ce rôle est pleinement assuré par la structure qui travaille en partenariat avec le service social.

Les familles en insertion professionnelle doivent aussi avoir la possibilité d'accéder à ce mode de garde sans discrimination : cette situation est donc reconnue dans la grille à points utilisée lors de la commission d'attribution des places. L'insertion ou la réinsertion dans la vie active donnent lieu à des entretiens professionnels ainsi que des formations qui ne peuvent être honorés si les parents n'ont pas de mode de garde. L'objectif de la structure est de répondre au plus près aux besoins des usagers.

5- La démarche de développement durable

La crèche n'est pas labellisée en matière d'écologie mais des gestes du quotidien sont pensés pour s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Les changes sont réalisés à l'eau et au savon doux avec du linge de toilette lavable (pas de consommable). Le gaspillage alimentaire et l'accumulation des déchets sont réduits du fait que les familles fournissent les repas : ce qui n'est pas consommé est rendu et les portions sont adaptées à chaque enfant.

Les matériaux de récupération (s'ils ne présentent pas de danger pour les enfants) sont privilégiés pour réaliser les ateliers créatifs. Le don de jouets, livres, vêtements et matériel de puériculture est accepté avec accord de la responsable de la structure, sous réserve de ne pas présenter de danger et de respecter les normes de sécurité lors de leur commercialisation.

L'usage quotidien de la machine à laver, du lave-vaisselle et du sèche-linge sont optimisés pour réduire le temps de fonctionnement. L'équipe utilise quotidiennement un nettoyeur vapeur pour l'entretien des surfaces. Des travaux de rénovation du système de chauffage ont été effectués récemment pour maîtriser les dépenses énergétiques.

Par ailleurs, la communication avec les parents se fait de moins en moins par papier, au profit de la voie numérique.

II – LE PROJET D’ACCUEIL

1 – Les prestations d’accueil

L’accueil des enfants se fait du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15 et la structure est fermée à 18h30. Elle est réservée prioritairement aux enfants de la commune d’Ardentes. A titre exceptionnel, les enfants des autres communes peuvent être accueillis en fonction des disponibilités de l’établissement.

Pour le confort des enfants pendant l’heure des repas et pour que les professionnels puissent faire des transmissions de qualité aux parents, les arrivées et les départs ne sont pas souhaités pendant le déjeuner (11h30-12h30) et pendant le goûter (15h30-16h15).

Les parents fournissent les couches et les repas de leur enfant.

La structure est fermée pour congés annuels du personnel une semaine entre Noël et le 1^{er} janvier, une semaine aux vacances d’hiver, le lundi de Pentecôte, les jours fériés et trois semaines en août. Il peut également être fermé une semaine aux vacances de printemps et exceptionnellement pour certains ponts.

Plusieurs types d’accueil sont proposés aux familles :

- *Accueil régulier* : pour les familles ayant des horaires non variables,
- *Accueil régulier au prévisionnel* : pour les familles ayant des horaires atypiques et/ou variables,
- *Accueil occasionnel au prévisionnel* : pour des familles ayant des besoins de garde aléatoires, à partir de 9h30 et jusqu’à 17h30,
- *Accueil occasionnel* : pour des familles ayant un besoin d’accueil urgent ou temporaire, à partir de 9h30 et jusqu’à 17h30.

La structure est qualifiée de « petite crèche » et pratique le multi accueil. Le taux d’encadrement retenu par la structure est de **1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs et 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs**. L’ensemble des enfants accueillis se compose de 3 groupes : les bébés, les moyens et les grands. Dans un souci d’encadrement optimal des enfants, il est préférable que le groupe des bébés n’excède pas 5 enfants.

2- Accueil d’enfants présentant un handicap ou atteint d’une maladie chronique

L’établissement peut accueillir sous certaines conditions des enfants présentant un handicap, une maladie chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

A l’inscription, un bilan sera effectué par la directrice qui est le référent santé et accueil inclusif, les parents, le médecin et l’institution qui suit l’enfant. Un Projet d’Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place en accord avec les parents à l’aide du médecin qui suit l’enfant.

Pour un accueil de qualité, l’établissement se réserve le droit de négocier le temps d’accueil et de le limiter à certains moments de la journée, les jours de moindre fréquentation ou certains matins. Un professionnel qui prend en charge cet enfant en dehors de la structure, pourra venir renforcer l’encadrement du groupe pendant le temps d’accueil.

3– Les compétences professionnelles

La personne chargée de la direction est titulaire du diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice. Elle assure la gestion de l'établissement d'un point de vue administratif, financier et organisationnel. Elle est la garante de la mise en œuvre du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement. Elle accueille, suit et encadre les stagiaires avec l'aide de l'équipe en faisant le lien avec leur établissement de rattachement. Elle assure les fonctions administratives 17h30 par semaine, le reste du temps, elle encadre les enfants au même titre que les autres professionnels.

La directrice occupe également la fonction de Référent Santé et Accueil Inclusif et joue à ce titre un rôle important dans la protection de l'enfance, les actions de prévention et le suivi du développement staturo-pondéral, psychomoteur et affectif des enfants ainsi que leur schéma vaccinal.

L'équipe comprend une éducatrice de jeunes enfants qui veille à l'épanouissement global des enfants au sein de la structure et leur permet d'exprimer toutes leurs potentialités d'un point de vue psychomoteur, intellectuel, sensoriel et social. Elle occupe également la fonction d'adjointe de direction. Elle participe aux soins quotidiens des enfants tout en étant garante, conjointement avec la responsable, de la mise en œuvre du projet d'établissement au quotidien.

Les auxiliaires de puériculture et les adjointes d'animation assurent la réponse aux besoins quotidiens des enfants (change, alimentation, repas, sécurité affective) et mettent en œuvre des activités auprès d'eux (éveil, motricité libre, ateliers de motricité fine, jeu libre...). Elles prennent en charge l'entretien du linge et la gestion de stocks des produits, après le départ des enfants.

Une adjointe d'animation assure le nettoyage des locaux, tous les jours à partir de 17h30, avec l'éventuel concours du reste de l'équipe si besoin.

Tout le personnel et les stagiaires sont tenus au secret professionnel qui vise à la protection des personnes et doivent être à jour dans leurs vaccinations. Des intervenants extérieurs fréquentent régulièrement l'établissement pour des animations musicales, des ateliers de relaxation ou encore des temps calmes de lecture.

L'équipe se réunit lors de réunions mensuelles d'une durée de deux heures afin de partager des informations de fonctionnement et de faire avancer les projets communs.

4 – Modalités d'analyse de pratique et de formation

L'équipe de la crèche bénéficie de séances d'analyse de la pratique, qui ont par ailleurs été rendue obligatoire par le décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. Ces séances sont menées par un intervenant extérieur qui n'a aucun lien hiérarchique avec le personnel et qui a les compétences nécessaires (arrêté du 29 juillet 2022). Le rythme de ces séances est trimestriel.

Le déroulé des séances n'est pas figé : l'intervenant peut se servir d'une situation précise pour entamer le dialogue, ou bien se cantonner à un thème choisi par l'équipe, ou encore faire une table ronde où chacun s'exprime sur ses propres difficultés.

L'objectif de ces temps d'analyse est de prendre du recul sur ses pratiques professionnelle quotidiennes, sans jugement, dans le but d'améliorer la qualité de son travail et d'éviter les écueils qui

apparaissent avec l'usure professionnelle et l'isolement. L'intervenant n'apporte pas de réponses « toutes faites », son rôle est de dynamiser le dialogue dans le groupe en posant des questions, en reformulant les propos, en suscitant des réflexions qui n'auraient pas émergé si un regard extérieur n'avait pas été porté. Ce moment est l'occasion pour les professionnels d'exprimer des difficultés, il permet de désamorcer des situations complexes et de réduire l'anxiété au travail.

En complément de l'analyse de la pratique, la mairie d'Ardentes permet à ses agents de suivre des formations tout au long de leur parcours professionnel, principalement grâce au dispositif du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : en présentiel ou à distance, sur une ou plusieurs journées, dans toutes les régions de France, le personnel a accès à au moins deux formations par an pour enrichir et renouveler ses connaissances. Des dispositifs de Validation des Acquis et de l'Expérience peuvent aussi être soutenus.

Une journée pédagogique est prévue après les congés d'été, avant d'entamer l'année avec un nouveau groupe d'enfants. Ce moment permet à l'équipe de participer à des activités de cohésion de groupe, de réfléchir et de se recentrer sur les valeurs professionnelles qui vont être portées tout au long de l'année.

La structure accueille également des stagiaires issus de différentes formations en lien avec le milieu de la petite enfance (stage d'observation de 3^{ème}, BAC professionnel, CAP, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants...). Il s'agit d'une opportunité de partager son savoir et ses connaissances mais aussi de les actualiser par le biais des échanges réciproques. Les stagiaires ne comptent pas dans les effectifs d'encadrement et ne sont jamais seuls avec les enfants. La place lui est donnée pour observer, questionner, apprendre.

III – LE PROJET EDUCATIF

En respect avec la charte d'accueil du jeune enfant en collectivité, l'éveil culturel et artistique a pour objectif le développement général de l'enfant. Il lui permet d'exprimer sa curiosité, de développer son imaginaire, sa capacité d'écoute et sa créativité.

Cela offre également aux enfants des expériences sensorielles qui vont lui permettre de s'ouvrir au monde qui l'entoure. Cela encourage les interactions sociales avec les autres enfants et les adultes.

C'est pourquoi, la Petite Crèche « Les Pitchouns » pratique une grande diversité d'expériences sensorielles, culturelles et artistiques :

- **LECTURE :**

La lecture d'histoires est une activité quotidienne au sein de la crèche. Cela favorise le développement global des enfants, permet de stimuler leur imagination et leur donner le goût de la lecture.

- **CHANSONS / COMPTINES :**

Le chant est une activité quotidienne au sein de la structure. Cela favorise le développement du langage et familiarise les enfants aux différentes intonations.

- **ACTIVITES MANUELLES :**

L'équipe « Les Pitchouns » propose des activités manuelles aux enfants : peinture, crayon, feutres, gommettes, collage...ainsi que des activités de transvasements et manipulations : pâte à modeler, bac de graines, sables...

Cela leur permet de manipuler divers outils artistiques et de travailler leur motricité fine.

- **MOTRICITE :**

Une piscine à balles, des vélos, des toboggans sont à disposition au sein de la structure et dans le jardin. De plus des parcours moteurs sont régulièrement proposés au sein de la structure. Les enfants peuvent ainsi satisfaire leur besoin de d'exploration. Cela permet de développer leurs capacités motrices

- **ATELIERS DU GOUT :**

L'équipe organise des moments de partage pour développer le sens du goût. Il peut s'agir découvrir des aliments lors de journées à thème, des goûter d'anniversaires, des pique-niques, des sorties « gustatives ».

- **CULTURE DE LA NATURE :**

L'équipe accorde une grande importance à la relation de l'enfant avec la nature. Le contact avec la nature permet aux enfants d'explorer librement. Cela stimule les sens, développe la motricité, libère les tensions et apporte un effet de détente. La crèche dispose d'un jardin où les enfants peuvent profiter de divers jeux extérieurs. Des sorties à proximité de la structure sont proposées durant l'année (jeux dans le parc, sortie au marché...). De plus, des sorties à thèmes durant l'année peuvent être proposées aux enfants.

- **MOTS SIGNES:**

L'utilisation de signes issus de la langue des signes française permet aux enfants et professionnels de communiquer plus facilement.

- **MUSIQUE / INSTRUMENTS DE MUSIQUE A MANIPULER :**

Des ateliers « musique » sont régulièrement proposés aux enfants. Le sens auditif des enfants est sollicité lors de l'écoute des sons. Les enfants peuvent manipuler les instruments et développer leur sens du rythme.

- **SNOEZELEN :**

L'enfant évolue librement dans un espace calme et destiné à favoriser la détente. L'aménagement se fait à l'aide de différents éléments sensoriels (musique douce, matières à toucher, jeux de lumières, jeux de sons).

- **LES INTERVENANTS EXTERIEURS :**

Atelier spécifique « lecture » :

L'établissement bénéficie d'un partenariat avec la médiathèque et des intervenants extérieurs qui viennent raconter des histoires aux enfants. (*Association Lire et Faire Lire*)

Intervention musicale :

L'établissement bénéficie également d'un partenariat avec un musicien qui propose une intervention musicale. Les enfants peuvent ainsi découvrir différents instruments de musique et profiter d'une animation ludique.

Spectacles :

Chaque année, la crèche fait appel à des intervenants pour que les enfants puissent assister à un spectacle.

Il est important de préciser que les ateliers mis en place, sont proposés de façon égale entre les filles et les garçons. Les enfants sont libres de participer ou non aux propositions qui leur sont faites. Les professionnelles veillent à ne pas influencer les jeux et activités en fonction du sexe de l'enfant.

C'est avant tout une notion de plaisir qui est recherchée.

Sources bibliographiques :

- Site internet de l'INSEE : « Dossier complet Unité Urbaine 2020 d'Ardentes »
[<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=UU2020-36108>]
- Statistiques logiciel Aiga-Noé (2022)
- Statistiques du Relais Petite Enfance d'Ardentes (2015 à 2022)
- Données de la mairie d'Ardentes